



Les cars sont des espaces non fumeurs (y compris cigarette électronique).



L'étiquetage des bagages est obligatoire.



Les cars sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, sur réservation préalable 48 h à l'avance auprès de la centrale de réservation : N° 0810 40 00 26.



Les vélos sont pris en charge à bord des cars, sur réservation préalable pour chaque trajet 48 h à l'avance auprès de la centrale de réservation : N° 0810 40 00 26.

Le transport de vélo reste toutefois possible sans réservation, sous réserve de place disponible.

### L'ENSEMBLE DES TARIFS COMMERCIAUX TER EST VALABLE SUR CETTE LIGNE

Tarif personnel et ayants-droit SNCF non applicable.



### POINTS DE VENTE DE LA LIGNE

À bord des autocars et auprès de tous les points de vente SNCF, dont la gare de Bellegarde.

Seuls les billets à l'unité peuvent être vendus par le conducteur ; les abonnements ne sont pas délivrés à bord.

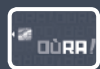


### MODALITÉS DE PAIEMENT À BORD DES CARS

Le paiement par carte bancaire est accepté sans montant minimum.



Les billets de plus de 20 € ne sont pas acceptés. Merci de faire l'appoint.



### MODALITÉS DE VALIDATION DES TITRES SUR CARTE OÙRA!

Les titres chargés sur la carte OùRA! sont acceptés et doivent être obligatoirement validés à bord des autocars.



### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES BILLETS VENDUS À DISTANCE (INTERNET FIXE ET MOBILE)

À votre montée à bord, merci de présenter un justificatif d'identité au conducteur.



### INFORMATIONS À DISTANCE

**Auprès de votre transporteur :** ALPBUS Groupe RATP

Tél. 0810 40 00 26

#### Procédure d'abonnement aux alertes SMS

Vous pouvez vous abonner aux alertes SMS en vous inscrivant sur le site internet [www.ligne33.fr](http://www.ligne33.fr).

**Calculateur d'itinéraire et boutique en ligne :** [www.oura.com](http://www.oura.com)

**SNCF :** Allo TER : 09 69 32 21 41 (appel non surtaxé)



### COURRIERS VOYAGEURS

Vous adresser à : ALPBUS Groupe RATP

820 route des Etronchets - 01200 Châtillon-en-Michaille



### SÉCURITÉ VOYAGEURS

Les passagers ont l'obligation d'attacher leur ceinture. En cas de contrôle par les forces de l'ordre, un passager n'ayant pas mis sa ceinture encourt une amende de quatrième classe soit 135€.